

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le mardi 22 octobre 2019 à 10 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Est absent :

M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités administratives et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 40.

À l'ouverture de la séance, M. Normand St-Amour est absent.

En début de séance, Mme Francine Laroche fait un état de situation du comité Action Santé.

M. Pierre Flamand, président du comité SOS 117, fait également un état de situation du comité SOS 117 et informe les maires et mairesses des dernières discussions avec le ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13444-10-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André-Marcel Évêquoz, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13445-10-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par M. André-Marcel Évêquoz, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 24 septembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13446-10-19

**PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION DU 28 NOVEMBRE
2018 ET DU 27 AOÛT 2019**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé les procès-verbaux de correction du conseil de la MRC du 28 novembre 2018 ainsi que du 27 août 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13447-10-19

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10
SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF DU 10 OCTOBRE 2019**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le comité administratif lors de la séance du

10 octobre 2019, à savoir :

- Demande d'appui de la MRC de Thérèse-de Blainville quant à une demande d'accès à l'information auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

M. Normand St-Amour vient siéger, il est 10 h 45.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13448-10-19

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le compte-rendu suivant :

- Compte-rendu du comité intermunicipal de la Cour municipale | 21 novembre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13449-10-19

MODIFICATION À LA RÉOLUTION MRC-CC-13246-03-19 : PROJET DE LA GARE DE MONT-LAURIER - PHASE 2 | FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-13246-03-19 : Projet de la gare de Mont-Laurier – Phase 2 | Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) afin d'y ajouter qu'il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale, à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tous documents relatifs à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET, PRÉFET SUPPLÉANT ET MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Conformément à la *Procédure pour les élections à la MRC Antoine-Labelle* adoptée le 24 septembre 2019 par le Conseil de la MRC, au terme de la résolution MRC-CC-13421-09-19, lorsque les élections de la MRC ont lieu lors d'une année sans élection municipale, les maires et mairesses désirant présenter leur candidature à un poste en élection, doivent en faire l'annonce publiquement lors que la séance ordinaire du conseil de la MRC précédant la séance de l'élection.

Par conséquent, puisque la séance de l'élection est prévue à la prochaine séance du Conseil, la secrétaire-trésorière directrice générale appelle les maires et mairesses intéressé(e)s à déposer

leur candidature à un poste en élection à se manifester.

Poste de préfet

M. Gilbert Pilote, préfet actuel, désire reconduire son mandat.

M. Daniel Bourdon, maire de Mont-Laurier, désire déposer sa candidature au poste de préfet.

Aucune autre personne ne se manifeste pour le poste de préfet.

Poste de préfet suppléant

M. Georges Décarie, préfet suppléant actuel, désire reconduire son mandat.

M. Normand St-Amour, maire de Chute-Saint-Philippe, désire déposer sa candidature au poste de préfet suppléant.

Aucune autre personne ne se manifeste pour le poste de préfet suppléant.

Sièges au Comité administratif

M. Pierre Flamand, membre du Comité administratif actuel, désire reconduire son mandat.

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay désire déposer sa candidature pour un siège au Comité administratif.

M. Normand St-Amour, maire de la Chute-Saint-Philippe, dépose également sa candidature pour un siège au Comité administratif dans l'éventualité où il ne serait pas élu au poste de préfet suppléant.

M. Gilbert Pilote dépose sa candidature pour un siège au Comité administratif, dans l'éventualité où son mandat de préfet ne soit pas reconduit.

M. Georges Décarie, dépose sa candidature pour un siège au Comité administratif dans l'éventualité où son mandat de préfet suppléant ne soit pas reconduit.

Aucune autre personne ne se manifeste.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE (IHV)

M. Jacques Supper, directeur général adjoint par intérim, fait état de l'avancement du dossier Internet haute vitesse. Il informe les maires et mairesses de diverses rencontres avec les divers intervenants dans le projet. Un état de situation de l'avancement des travaux est également fait.

ADOPTÉE

M. Kaven Davignon, directeur général de la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL) est présent afin de présenter aux maires et mairesses le budget 2020 de la CTAL ainsi que sa politique de service aux membres.

**RÉSOLUTION MRC-
CC 13450-10-19**

CTAL : BUDGET 2020

ATTENDU l'Entente de partenariat relativement à l'opération et la gestion du réseau numérique de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) intervenue entre la MRCAL et la CTAL;

ATTENDU la recommandation favorable du comité paritaire tenu le 7 octobre 2019;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le budget 2020 de la CTAL et d'autoriser la CTAL à adopter ce budget de fonctionnement pour l'année 2020, tel que prévu à l'article 9.3 de l'Entente.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION MRC-
CC 13451-10-19**

CTAL : POLITIQUE DE SERVICE AUX MEMBRES

ATTENDU l'Entente de partenariat relativement à l'opération et la gestion du réseau numérique de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) intervenue entre la MRCAL et la CTAL;

ATTENDU la recommandation favorable du comité paritaire tenu le 7 octobre 2019;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la Politique de service aux membres de la CTAL et d'en recommander l'adoption par la CTAL, tel que prévu aux articles 7.4 et 9.5 de l'Entente.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION MRC-
CC 13452-10-19**

AJOURNEMENT

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 1 heure 5 minutes. Il est 12 h 10.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION MRC-
CC 13453-10-19**

RÉOUVERTURE

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 13 h 15.

ADOPTÉE

**MAINTIEN DE SERVICE EXPLOITÉ EN VERTU D'UN
PERMIS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est une autorité municipale habilitée à organiser du transport collectif sur son territoire et est admissible à une aide financière pour l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif;

ATTENDU que l'interrégional Galland Laurentides est en situation de précarité sur le service Mont-Laurier / Montréal et a déjà abandonné trois départs par semaine;

ATTENDU que la section 2.3.1 du programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) vise à assurer le maintien d'un parcours interurbain par autobus dont le niveau de service risque de tomber sous le minimum requis;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle bénéficie de ce programme depuis 2015;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a produit le rapport d'exploitation du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019 du service et le remet au Ministère des Transports;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a déjà reçu 50 % du montant demandé au Ministère, soit 9 750 \$, et que le deuxième 50 % est attendu suite à l'analyse du rapport d'exploitation 2018/2019;

ATTENDU que le nombre de déplacements anticipés pour 2019/2020 sont de 360 déplacements pour les étudiants sur 46 000 déplacements du parcours interrégional régulier Mont-Laurier/Montréal de Galland Laurentides;

ATTENDU que le déficit d'exploitation prévisionnel 2019/2020 du transporteur Galland Laurentides pour ce projet est de 26 000 \$ comme le démontre le budget prévisionnel joint à la demande;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle, en collaboration avec la Commission scolaire Pierre-Neveu, souhaite investir une somme de 6 500 \$ pour le maintien du service du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020;

ATTENDU que selon le programme concerné, le Ministère triple le montant de la contribution locale ce qui donne une part de 19 500\$ pour celui-ci;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'exploitation 2018/2019 produit par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) et à mandater la MRC d'Antoine-Labelle à déposer au ministère des Transports, dans le cadre du volet 2.3., une demande d'aide financière de 19 500 \$ visant à maintenir les liaisons interrégionales par autocar de l'ordre de 26 000 \$ en précisant que la contribution du milieu est de 6 500 \$ pour l'année 2019/2020.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tous les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière quant au volet 2.3.1 du ministère des Transports.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-13384-08-19.

ADOPTÉE

ÉTAT DE SITUATION DU PROJET RADIOCOMMUNICATION

M. Mathieu Meilleur, coordonnateur régional en sécurité incendie et civile, est présent. Il fait un état de situation du projet de radiocommunication. Il présente aux maires et mairesses les résultats des tests de couverture radio effectués. Il présente les frais mensuels de même que les coûts d'implantation qui seront transmis aux municipalités et Villes.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13455-10-19

DOSSIER RADIOCOMMUNICATION - FRAIS MENSUELS AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU que par sa résolution MRC-CC-12781-01-18 le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a décidé de réaliser un projet de mise en commun d'un système de radiocommunication régional pour desservir les services de sécurité incendie sur le territoire;

ATTENDU que par sa résolution MRC-CC-12887-04-18, le Conseil a adopté un scénario de partage des frais d'acquisition et d'implantation du système de radiocommunication régional, lequel prévoyait que ces coûts soient partagés en 17 parts égales et que les municipalités détenant un service de sécurité incendie assument autant de parts que le nombre de municipalités desservies par son service de sécurité incendie;

ATTENDU que ce scénario de partage prévoyait également que chacune des municipalités assumerait les coûts d'acquisition de ses récepteurs radios;

ATTENDU que par sa résolution MRC-CC-13303-05-19, modifiée par la résolution MRC-13382-08-19, le Conseil a adopté un scénario budgétaire pour l'acquisition et l'implantation de ce système de radiocommunication régional et pour l'acquisition des récepteurs radios;

ATTENDU que ce scénario prévoyait qu'un montant de 65 523 \$ pour coûts d'acquisition et l'implantation du système de radiocommunication régional et pour l'acquisition des récepteurs radios soient partagés entre les municipalités et Villes;

ATTENDU que des municipalités et Villes ont fait l'acquisition de récepteurs radio supplémentaires, modifiant ainsi le scénario

budgétaire et que ces acquisitions sont à leurs frais;

ATTENDU qu'un nouveau scénario budgétaire a été préparé pour répartir entre les municipalités les coûts d'acquisition et d'implantation de ce système de radiocommunication régional et les coûts d'acquisition des récepteurs radios et que ce scénario est soumis au Conseil pour approbation;

ATTENDU que, lors de la séance du Conseil du 28 mai 2019, des prévisions de coûts annuels d'opération et d'entretien du système de radiocommunication ont été présentées et que ces coûts étaient estimés à 21 933 \$ par année;

ATTENDU que, selon de nouvelles prévisions soumises au Conseil, les coûts annuels d'opération et d'entretien du système de radiocommunication sont estimés actuellement à 23 707,76 \$, lesquels devront être majorés, entre autres des frais d'assurance du système, lorsqu'ils seront connus;

ATTENDU que ces coûts comprennent notamment, mais non limitativement, les frais de location des sites répéteurs, les frais de connexion pour liens internet dans les sites; les frais de licences radio des répéteurs, les frais de lien téléphonique, les frais d'opération et d'entretien, les frais d'assurance du système et les autres coûts nécessaires au bon fonctionnement du système;

ATTENDU que ces coûts seront annuellement sujets à variation;

ATTENDU que les coûts des licences radio pour les récepteurs radios utilisés par chacun des services de sécurité incendie demeurent à la charge de la municipalité locale;

ATTENDU que l'implantation du système de radiocommunication régional est en voie d'être finalisée;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'approuver le scénario budgétaire déposé quant à la répartition des coûts d'acquisition et d'implantation du système de radiocommunication régional et des coûts d'acquisition des récepteurs radios;

Il est de plus résolu que ces coûts soient acquittés en totalité par la MRC et qu'ils soient refacturés aux municipalités et Villes, conformément au scénario budgétaire proposé;

Il est de plus résolu d'approuver les prévisions budgétaires déposées quant aux coûts annuels d'opération et d'entretien du système de radiocommunication régional de même qu'aux coûts d'implantation;

Il est de plus résolu que les coûts annuels d'opération et d'entretien du système de radiocommunication régional soient partagés selon le même mode de partage que pour l'acquisition et l'implantation du système, c'est-à-dire selon les proportions suivantes :

Municipalités	Proportions
Chute-Saint-Philippe	1.5 /17
Ferme-Neuve	1/17
Mont-Saint-Michel	1 /17
Sainte-Anne-du-Lac	1 /17
Mont-Laurier (agglo)	2/17
Lac-des-Écorces	2/17
Kiamika	1.5/17
Notre-Dame-de-Pontmain	1/17
Notre-Dame-du-Laus	1/17
L'Ascension	1/17
Rivière-Rouge (agglo)	3/17
Nomingue	1/17

Il est de plus résolu que tous les frais d'opération et d'entretien du système de radiocommunication régional soient acquittés par la MRC et refacturés annuellement aux municipalités et Villes selon le mode de partage adopté;

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers de la MRC à facturer les municipalités et Villes pour les frais d'opération et d'entretien du système de radiocommunication régional annuellement, et ce, dès 2019;

Il est de plus résolu de mandater la direction générale afin qu'un projet d'entente intermunicipale portant sur la mise en commun du système de radiocommunication régional soit préparé par la MRC pour être soumis au Conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13456-10-19

PROJET DE RADIOCOMMUNICATION : BAIL QUANT À LA TOUR SIR WILFRID

ATTENDU que la MRC a octroyé à la société Groupe CLR le contrat ADM-04-2019 pour la Fourniture d'un système de radiocommunication régional pour les services de sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que ce contrat prévoyait que des équipements de radiocommunication soient installés dans la tour de communication mont Sir Wilfrid Laurier, appartenant à la société Mobilonde inc.;

ATTENDU que la société Mobilonde inc. a proposé à la MRC un bail de 36 mois pour l'utilisation du site de communication mont Sir Wilfrid Laurier;

ATTENDU que les termes et le prix de ce bail sont conformes à ce qui était prévu au contrat ADM-04-2019;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de conclure un bail avec Mobilonde inc. pour l'utilisation du site de communication mont Sir Wilfrid Laurier et

d'autoriser la directrice générale à signer ce bail, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RAPPEL QUANT AUX POUVOIRS MUNICIPAUX EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS AGRICOLES

La directrice générale et le coordonnateur en sécurité incendie et civile rappellent aux maires et mairesses le rôle et les pouvoirs des municipalités dans la prévention des incendies de bâtiments agricoles. Le « Muni express » publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du 11 octobre 2019 est présenté aux maires et mairesses.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13457-10-19

RETOUR SUR LE PROJET DE MISE EN COMMUN POUR L'ACHAT ET LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE RÉGIONAL DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE ET DE DÉCONTAMINATION DES HABITS DE COMBAT INCENDIE DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU la résolution MRC-CC-13400-08-19 quant à une demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale dans le cadre du projet d'unité de décontamination/remplissage d'air;

ATTENDU que la date limite pour de l'appel de projets dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale est le 8 novembre 2019;

ATTENDU que plus d'informations sont requises pour préciser les besoins du projet et en quantifier les coûts;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de suspendre la réalisation du projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13458-10-19

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) 2019-2020 : ÉTAT DE SITUATION - PROJET STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la résolution MRC-CC-13341-06-19 quant au Fonds d'appui au rayonnement de régions (FARR) - Enveloppe de dévitalisation et projet de stratégie d'attractivité de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'un montant de 100 000 \$ de l'enveloppe de dévitalisation du FARR 2019-2020 a été réservé pour le projet de stratégie d'attractivité de la MRC d'Antoine-Labelle, en

partenariat avec Zone Emploi;

ATTENDU que la participation financière d'Emploi Québec n'a pu être confirmée;

ATTENDU l'offre de service soumise à Zone Emploi par la firme Visages régionaux pour la réalisation d'une image de marque et une stratégie de communication pour la région de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu de confirmer le versement d'une aide financière, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, à même le montant de l'enveloppe de dévitalisation du FARR 2019-2020 réservé quant au projet de stratégie d'attractivité et d'hospitalité pour les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, afin de soutenir Zone Emploi.

Il est de plus résolu de former un comité de travail lequel sera formé de MM. Gilbert Pilote, Denis Charette, Pierre Flamand et Mme Colette Quevillon ; M. Normand St-Amour pourra agir à titre de substitut.

Il est de plus résolu de demander d'organiser une rencontre avec certains employeurs de la région, dont notamment la Commission scolaire Pierre-Neveu ainsi que le Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) des Laurentides, de même que l'Aéroport internationale de La Macaza.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13459-10-19

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) 2019-2020 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MANNE DU JOUR QUANT À L'ACHAT D'UN FOURGON À PROVISIONS

ATTENDU la résolution MRC-CC-13391-08-19 quant au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) | Enveloppe de dévitalisation 2019-2020 de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL);

ATTENDU qu'un montant de 5 000 \$ de l'enveloppe de dévitalisation 2019-2020 de la MRCAL du FARR est dédié à un projet sur la sécurité alimentaire;

ATTENDU la demande d'aide financière de la Manne du jour quant à l'achat d'un fourgon à provisions;

ATTENDU la recommandation du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, au terme de la résolution MRC-CA-15112-10-19;

ATTENDU que cette somme doit être dépensée pour le 31 mars 2020;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de réserver à la Manne du jour, pour l'achat d'un fourgon à provisions, un montant de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe de dévitalisation 2019-2020 du FARR de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13460-10-19

PROJETS CULTURELS 2020 (AN 3)

ATTENDU la résolution MRC-CA-14263-05-17 qui adopte le plan d'action culturel 2018 à 2020 relativement à l'Entente de développement culturel triennale signée avec le ministère de la Culture et des Communications le 6 et le 20 septembre 2017;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'octroyer aux partenaires, les montants suivants :

- Commission scolaire Pierre-Neveu la somme de 1 000 \$ en 2020 pour la réalisation du projet « Ateliers de médiation culturelle entre un artiste, un musicien ou un écrivain professionnel et une clientèle spécifique (élèves du 2^e cycle du secondaire) » ;
- Noble Théâtre des trous de siffleux la somme de 3 000 \$ en 2020 pour la réalisation du projet « Tournée culturelle régionale dans les parcs de la MRC »;
- Municipalité de Lac-du-Cerf pour la réalisation du projet « Intégration d'œuvres d'art multidisciplinaires dans la nature ou dans les lieux de diffusion non conventionnels et programme d'activités de médiations pour les citoyens – aménagement d'un sentier zen »;
- MRC d'Antoine-Labelle la somme de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Offrir une initiative émergente en culture favorisant l'engagement des jeunes de la MRCAL comme acteurs en culture en assistant à une prestation musicale de HIP HOP professionnelle »;
- MRC d'Antoine-Labelle la somme de 2 000 \$ pour la réalisation de l'an 2 du projet « Mise en place d'un coin lecture dans les établissements de personnes âgées »;
- MRC d'Antoine-Labelle la somme de 8 000 \$ pour la réalisation de l'an 2 du projet « Réaliser un projet de sensibilisation et de mise en valeur des paysages culturels patrimoniaux »;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, les conventions d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13461-10-19

**CORRECTION AU PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DE LA
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13226-02-19 quant à l'acceptation de la reddition de comptes dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020;

ATTENDU que certains montants apparaissant dans de la reddition de comptes doivent être modifiés;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposée, la reddition de comptes dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020 telle que modifiée et de la transmettre au ministère de la Culture et des Communications.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire relativement à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13462-10-19

**ÉTAT SITUATION – ACQUISITION DE L'ŒUVRE DE
M. CLÉMENT DES ROSIERS**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté sa politique culturelle le 27 août 2013, laquelle fixe les orientations en termes de développement culturel;

ATTENDU que la MRC a signé une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) laquelle prévoit un plan d'action pour les années 2018-2020;

ATTENDU que M. Clément Des Rosiers a proposé de vendre à la MRC d'Antoine-Labelle une œuvre d'art représentant le P'tit Train du Nord pour la somme de 15 000 \$;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de Lac-des-Écorces quant à cette œuvre;

ATTENDU que M. Clément Des Rosiers souhaite plutôt que cette œuvre soit installée à la gare de Mont-Laurier;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de proposer à M. Clément Des Rosiers que la MRC acquiert l'œuvre pour un coût d'acquisition de 10 000 \$ et procède à l'installation de celle-ci à la gare de Mont-Laurier ou encore, que la municipalité de Lac-des-Écorces acquiert l'œuvre pour un coût d'acquisition de 15 000 \$.

Il est de plus résolu que si l'œuvre est acquise par la municipalité de Lac-des-Écorces, la MRC contribuera à hauteur de 10 000 \$ via l'entente de développement culturel, au coût d'acquisition et la municipalité de Lac-des-Écorces sera en charge de la balance des

coûts dont notamment le résiduel du coût d'acquisition de l'œuvre d'un montant de 5 000 \$, de même que tous les autres frais d'installation de l'œuvre, notamment des frais reliés au déplacement de celle-ci, à la plaque d'identification de l'œuvre et des frais reliés à l'inauguration de plus que l'atelier de médiation culturel.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale de la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC tous les documents nécessaires à cette acquisition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13463-10-19

BONIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté sa politique culturelle le 27 août 2013, laquelle fixe les orientations en termes de développement culturel;

ATTENDU que la MRC a signé une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) laquelle prévoit un plan d'action pour les années 2018-2020;

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) propose de bonifier les sommes de l'entente de développement culturel de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) pour l'année 2020 par un appariement des crédits à parts égales;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle propose au MCC les projets suivants dans le cadre de la bonification :

Promoteur	Projet	Montant	Contrepartie du milieu
Mun. Notre-Dame-de-Pontmain	Programmation d'activités culturelles pour l'histoire de Notre-Dame-de-Pontmain	18 000 \$	9 000 \$ provenant de la municipalité
Mun. Ferme-Neuve	Acquisition d'œuvre d'art – Sculpture	35 000 \$	17 500 \$ provenant de la municipalité
MRCAL	Bonification du projet de sensibilisation aux paysages culturels patrimoniaux (ajout de diffusion)	6 000 \$	FDT – Salaire de coordination et de recherches de l'agente

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale, à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle tous les documents nécessaires à la bonification de l'entente de développement culturel.

ADOPTÉE

**ENTENTE QUANT À L'OEUVRE D'ART AVEC L'ARTISTE
MICHEL GIROUX**

ATTENDU la signature du contrat d'acquisition d'une œuvre d'art les 25 et 31 mai 2018 pour l'acquisition ACQ-03-2018 de l'œuvre « Une fenêtre sur le passé » (MRC-CC-12883-04-18);

ATTENDU que par la signature de l'addenda #1 du contrat d'acquisition de l'œuvre d'art en date du 29 juillet 2019, l'article 2.4 du contrat portant sur les modalités de versement de la rémunération de l'artiste a été modifié comme suit (MRC-CA-15045-07-19) :

- 60 % équivalent au montant de 3 000 \$ à la signature du contrat
- 20 % équivalent au montant de 1 000 \$ dès la signature de l'addenda
- 20 % équivalent au montant de 1 000 \$ suite à la livraison et à l'installation de l'œuvre.

ATTENDU que le deuxième versement de 20 % équivalent au montant de 1 000 \$ a été fait suite à la signature dudit addenda;

ATTENDU le report de la date prévue pour l'installation de l'œuvre en raison de vandalisme au site de la gare à Rivière-Rouge et la période hivernale;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser le dernier versement de 20 % équivalent au montant de 1 000 \$ à l'artiste dès livraison de l'œuvre à la Ville de Rivière-Rouge, laquelle devra être entreposée jusqu'à l'inauguration.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, une entente à intervenir à cet effet entre la Ville de Rivière-Rouge et l'artiste Michel Giroux concernant les derniers engagements de parts et d'autres.

ADOPTÉE

LAC-À-L'ÉPAULE - RÉGION DES LAURENTIDES

Le préfet présente aux maires et mairesses, pour commentaires, les fiches portant sur les enjeux de la MRC d'Antoine-Labelle qui seront présentés au Lac-à-l'Épaulé du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides.

MISE À JOUR | DOSSIER ROUTE 117

Ce point a été traité en début de séance par M. Pierre Flamand, président du comité SOS 117.

**APPUI - FORMATION COLLÉGIALE EN SOINS
PRÉHOSPITALIERS**

ATTENDU la résolution 19-10-621 de la Ville de Mont-Laurier quant à leur appui pour une formation collégiale en soins préhospitaliers d'urgence;

ATTENDU que le Québec connaît présentement une importante pénurie de main-d'œuvre dans le secteur préhospitalier;

ATTENDU la présence du Centre Collégial de Mont-Laurier sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU la grande difficulté de recrutement et de la rétention du personnel qualifié sur notre territoire;

ATTENDU que la pénurie de personnel a comme conséquence directe une diminution des heures de couverture dans notre région ce qui est inacceptable pour le service à la population;

ATTENDU que d'ici 4 ans, la région des Laurentides sera en manque d'environ 150 paramédics;

ATTENDU que la région connaît une pénurie d'environ 20 % de paramédics;

ATTENDU qu'une formation dispensée dans notre milieu réduirait le phénomène de la rareté de la main-d'œuvre, créerait des emplois de qualité et contribuerait à la rétention des jeunes dans notre région;

ATTENDU qu'une formation de 3 ans dans notre milieu permettrait aux étudiants et étudiantes de créer des liens durables avec la région et améliorerait grandement la rétention à la fin de leur formation;

ATTENDU que des approches ont été faites avec 2 collèges avoisinants pour un partage de plan de cours et de connaissances;

ATTENDU l'incapacité d'obtenir une entente satisfaisante avec ces 2 maisons d'enseignement;

ATTENDU que la région devra élaborer une formation complète et adaptée à nos particularités, soit transports en secteur forestier, transferts interhospitaliers pour ne nommer que celles-là;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'appuyer la Ville de Mont-Laurier quant à la mise sur pied de la formation collégiale en soins préhospitaliers d'urgence sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, au plus tard en 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13466-10-19

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR LE
PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC
D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que par la résolution MRC-CC-11065-09-13, la MRC d'Antoine-Labelle a mandaté le cabinet Dunton Rainville, avocats, pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le renouvellement de l'offre de service au terme de la résolution MRC-CC-13089-11-18 se termine le 31 décembre 2019;

ATTENDU la recommandation favorable du comité intermunicipal de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, lors de la rencontre du 2 octobre 2019;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle mandate le cabinet Dunton Rainville, avocats, pour la représenter, ainsi que les municipalités participantes à l'entente intermunicipale, devant la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, selon les termes de l'offre de service, datée du 30 septembre 2019, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, laquelle prévoit un montant forfaitaire de 600 \$ plus taxes par séance, ainsi qu'un montant de 50 \$ par séance pour les frais de déplacement pour un maximum de 100 \$ advenant deux journées de séance de cour consécutives.

ADOPTÉE

CHRONIQUES RADIO "MA MRC VUE PAR ..."

La directrice générale fait un retour sur les chroniques radio « Ma MRC vue par ... » à CFLO. Elle informe les maires et mairesses des dates retenues par les municipalités ayant manifesté leur intérêt à participer à ces chroniques, ainsi que le sujet et l'intervenant à la radio.

SERVICE D'INGÉNIERIE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13467-10-19

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL
D'OFFRES PUBLIC ING-06-2019 QUANT AUX TRAVAUX
DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR
LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD, SECTEUR
BELLERIVE À NOMININGUE**

ATTENDU le lancement de l'appel d'offres sur invitation ING-06-2019 quant aux travaux de drainage et de réfection de la chaussée sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, secteur Bellerive à Nominique prévus sur deux (2) années financières (2019 et 2020);

ATTENDU l'ouverture publique des soumissions du 9 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation de l'adjointe à la direction générale, activités administratives;

ATTENDU que la soumission de Gaétan Lacelle Excavation inc., est jugée conforme et offre le meilleur prix;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de travaux de drainage et de réfection de la chaussée sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, secteur Bellerive à Nominique dans le cadre de l'appel d'offres ING-06-2019 au fournisseur conforme ayant soumis la meilleure offre de prix, soit Gaétan Lacelle Excavation inc., pour un montant de 171 133.29 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13468-10-19

**RETOUR SUR L'APPEL D'OFFRES ING-05-2019 QUANT
AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TABLIER D'UN
PONT À LAC-DES-ÉCORCES**

ATTENDU que le contrat ING-05-2019 quant à travaux de remplacement du tablier d'un pont à Lac-des-Écorces sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord a été octroyé à Constructions Gilles Paquette Ltée par la résolution MRC-CC-13434-09-19;

ATTENDU que ce contrat a été octroyé conditionnellement à la confirmation du financement dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif, volet entretien de la Route verte et de ses embranchements du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU qu'à ce jour le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif, volet entretien de la Route verte et de ses embranchements n'a pas encore été confirmé par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que le Conseil veut quand même aller de l'avant avec ce projet;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de lever la condition quant à la confirmation du financement dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif, volet entretien de la Route verte et de ses embranchements du ministère des Transports du Québec, prévue à la résolution MRC-CC-13434-09-19 et d'octroyer le contrat ING-05-2019 prévoyant les travaux de remplacement du tablier d'un pont à Lac-des-Écorces sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord à Constructions Gilles Paquette Ltée au montant de 32 595,41 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13469-10-19

**RAPPORT D'ÉTAPE 2 DU PLAN D'INTERVENTION EN
SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)**

ATTENDU la transmission à la MRC d'Antoine-Labelle du rapport d'étape 2 final réalisé par la firme Stantec, daté du 27 septembre 2019;

ATTENDU l'article 3.7.2 du document d'appel d'offres ING-01-2018 stipulant qu'un montant de 5 % est payable au prestataire de service à l'adoption de chaque rapport d'étape;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'étape 2 de STANTEC dans le cadre de l'élaboration du Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) et d'autoriser les services financiers à procéder au paiement de 5 % tel que prévu dans les documents de l'appel d'offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13470-10-19

**DEMANDE D'ADHÉSION À L'ENTENTE RELATIVE À LA
FOURNITURE DE SERVICE D'INGÉNIERIE ET
D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC D'ANTOINE-
LABELLE**

ATTENDU l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU la demande d'adhésion de la municipalité de Lac-Saint-Paul à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que l'article 16 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle prévoit que pour être valide, la demande doit être acceptée par la majorité des parties à l'entente dans un délai de 60 jours suivant le dépôt de la demande;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter la municipalité de Lac-St-Paul comme partenaire de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle conditionnellement à la réception de la résolution de la municipalité confirmant cette demande.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13471-10-19

**PLANIFICATION PRÉLIMINAIRE 2020 DU SERVICE
D'INGÉNIEURIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU l'article 6 de l'entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle qui prévoit que les municipalités doivent déposer une programmation préliminaire;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 6 de cette entente, la MRC s'engage à établir la programmation annuelle du service d'ingénierie;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la planification préliminaire 2020 ainsi que la liste des projets 2020 du service d'ingénierie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13472-10-19

**AUTORISATION POUR LETTRE D'ENTENTE POUR
L'EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR, CLASSE 5**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13471-10-19 démontrant l'augmentation des mandats au service d'ingénierie;

ATTENDU les besoins du service;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un ingénieur, classe 5, au sein du service d'ingénierie;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à conclure une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'embauche d'un ingénieur, classe 5, et de procéder aux démarches nécessaires visant l'embauche de cette nouvelle ressources pour janvier 2020.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle la lettre d'entente à être conclue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13473-10-19

**TAUX 2020 DU SERVICE D'INGÉNIEURIE DE LA MRC
D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU qu'à l'article 10 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle, il est mentionné que le taux horaire de l'ingénieur est à 65 \$/heure et que ce taux pourra être révisé annuellement par résolution du conseil de la MRC;

ATTENDU la résolution MRC-CC-12993-08-18, quant au taux horaire du technicien en génie civil qui est de 45 \$/heure et que ce taux pourra être révisé annuellement par résolution du conseil de la MRC;

ATTENDU la résolution MRC-CC-13047-10-18 quant à la révision des taux 2019;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité de modifier le taux horaire de l'ingénieur de la MRC d'Antoine-Labelle à 80 \$/heure pour 2020.

Il est de plus résolu que le taux horaire du technicien en génie civil soit modifié à 55 \$/heure pour 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13474-10-19

DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

ATTENDU le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) reconduit par le ministère des Transports du Québec (MTQ) en septembre 2019 et en vigueur jusqu'au 31 mars 2022;

ATTENDU que la date limite de dépôt des projets est fixée au 8 novembre 2019;

ATTENDU que les aides accordées sont passées de 1M\$ à 2M\$ pour les projets de structure (ponts, passerelles, tunnels, etc.) dans ledit programme;

ATTENDU que depuis 2010, le parc linéaire Le P'tit Train du Nord est interrompu au km 198.2 en raison de la fermeture de la structure P-17458 communément appelé "le pont du ruisseau Villemaire";

ATTENDU que situé à Mont-Laurier, ce pont conçu sur tréteaux de bois permettait autrefois le passage des usagers de la piste cyclable au-dessus du ruisseau Villemaire et que depuis la fermeture de ce lien, une voie de contournement a été aménagée pour l'utilisation des cyclistes et que celle-ci présente certaines problématiques d'accessibilité;

ATTENDU que ce site permet de mettre en valeur les paysages des Laurentides de même que son histoire;

ATTENDU que le parc linéaire Le P'tit Train du Nord est considéré comme un moteur économique et touristique d'importance pour la région des Laurentides;

ATTENDU que le rétablissement de ce lien permettrait d'améliorer l'expérience touristique du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que dans le cadre du FARR 2017-2018, la MRC d'Antoine-Labelle a réalisé une étude de faisabilité quant au rétablissement du lien au km 198.2 du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que dans le cadre du FARR 2019-2020 et avec le soutien de Sentier Transcanadien (STC) une étude d'avant-projet est en cours pour la construction d'une passerelle au km 198.2 du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que des discussions sont en cours quant aux partenaires financiers possibles;

ATTENDU que 20% du coût total admissible des projets doit parvenir du milieu;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le plan de financement et l'échéancier estimé et d'autoriser la directrice du service d'ingénierie à déposer une demande de subvention au programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice du service d'ingénierie à déposer, via le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) des demandes d'aides financières pour les années 2020-2021 d'un montant de 50 000 \$ ainsi que d'un montant de 450 000 \$ pour les années 2021-2022.

Il est également résolu d'autoriser la directrice du service d'ingénierie à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à ces demandes d'aides financières.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13475-10-19

REGISTRES DE CHÈQUES SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Céline Beaugard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 54212 à 54383, totalisant 627 859,14 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2019;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 515796 à 515812 (élus), les numéros 515746 à 515795 (employés) et les numéros 515813 à 515861 (employés), totalisant 135 678,87 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2019.
- le registre des prélèvements au montant de 48 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2019;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1326 à 1334, totalisant 31 553,31 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2019;
- le registre de chèques des Parcs régionaux, portant le numéro 19, au montant de 20 000 \$ et portant sur la période

du 1^{er} au 30 septembre 2019;

- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 975 à 980, totalisant 28 494,52 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13476-10-19

**ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES
AU 30 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des comparatifs des revenus et des dépenses de la MRC d'Antoine-Labelle au 30 septembre 2019.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13477-10-19

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8206 à 8232, totalisant 51 221,54 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13478-10-19

**ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES
AU 30 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des comparatifs des revenus et des dépenses des TNO de la MRC d'Antoine-Labelle au 30 septembre 2019.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION MRC-
CC 13479-10-19

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ QUANT À LA
POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

ATTENDU que la MRC a remis, en 2019, 100 000 \$ au CLD d'Antoine-Labelle afin qu'il agisse à titre de gestionnaire de l'enveloppe 2019 afin de voir à la priorisation des projets;

ATTENDU le dépôt de la grille de répartition des sommes allouées à la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU le dépôt du tableau résultant de l'analyse des projets et des recommandations du comité régional de gestion de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie qui s'est réuni le 9 octobre 2019;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que recommandé par le comité régional de gestion de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, les projets décrits pour les montants mentionnés:

- Plein air Haute-Rouge : 50 000 \$
- Société de développement du réservoir Kiamika : 50 000 \$

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur du CLD d'Antoine-Labelle à convenir et signer les protocoles d'entente et voir au respect des modalités, le cas échéant.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13480-10-19

TPI | RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES AMGT-10-2019 - CHANTIER LAC-ST-PAUL

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation sous forme d'enchères quant à la vente de bois sur pied selon mesurage et la construction d'un chemin – Chantier Lac-St-Paul (AMGT-10-2019);

ATTENDU l'ouverture publique des soumissions du 21 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation de l'adjointe à la direction générale aux activités administratives;

ATTENDU que la soumission d'Entreprise JF Binette, est jugée conforme et offre le meilleur prix;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat quant à la vente de bois sur pied selon mesurage et la construction d'un chemin – Chantier Lac-St-Paul dans le cadre de l'appel d'offres AMGT-10-2019 à Entreprise forestière JF Binette inc., pour un montant de 41 080 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13481-10-19

TPI | OCTROI DE CONTRAT POUR VENTE DE BOIS SUR PIED (RÉCUPÉRATION DE BOIS DE CHABLIS)

ATTENDU la demande de prix de gré à gré en cours pour la vente de bois sur pied selon mesurage - Chantier chablis Lac-Pierre;

ATTENDU qu'il faut procéder à la récolte du chablis avant l'arrivée de la neige;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, un contrat de vente de bois sur pied jusqu'à concurrence de 24 999 \$ pour le Chantier chablis Lac-Pierre.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Formation d'opération d'usine de traitement de l'eau potable ou des eaux usées;
- Programmation des Webinaires 2019-2020 offerts par le PREL;
- Entente de principe Partenariat 2020-2024;
- Lancement du nouveau Fonds de développement Tourisme Laurentides;
- Au Cœur de l'Arbre – Invitation et inauguration d'une salle;
- Rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
- CISSS des Laurentides : Réouverture de six lits de soins de courte durée à l'Hôpital de Mont-Laurier;
- Revue de presse de la MRC et du CLD d'Antoine-Labelle | Septembre 2019.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 14 h 55.

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice
générale et secrétaire-trésorière**